

Anti-inflation—Loi

M. Fraser: Qu'est-ce qu'il faut faire, ce que la plèbe demande ou ce qui est bon pour le pays?

● (2020)

M. Macdonald (Rosedale): Si le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a quelque chose à dire, qu'il veuille bien prendre part au débat. J'ai quant à moi écouté son collègue avec attention et j'espère qu'il voudra bien agir de même à mon égard.

Et les provinces? Que veulent-elles? Sept sur dix d'entre elles sont en faveur du maintien des contrôles pendant la majeure partie de 1977, et l'une d'elles, soit la Colombie-Britannique, province dont le député de Vancouver-Sud est originaire, tient à ce que nous maintenions le programme jusqu'à la date d'expiration de la mesure en 1978. Voyons un peu le cas de l'Ontario, ma province.

M. Baker (Grenville-Carleton): Cela fait trois.

M. Macdonald (Rosedale): Sept. Voyons un peu le cas de l'Ontario, qui a à sa tête une administration conservatrice et qui a eu récemment l'occasion d'aller aux urnes pour faire connaître le sentiment de sa collectivité. On s'imaginerait que, si la province avait réclamé en masse la levée des contrôles, cela aurait pu constituer une question très importante pour le gouvernement ou les partis d'opposition. Ainsi, je suis sûr que si Stephen Lewis avait tenu la maintenance des contrôles pour une injustice sociale majeure, il en aurait fait l'une des grosses pièces de sa campagne et nous en aurions entendu parler. Mais tel n'a pas été le cas. Aucun des chefs de parti n'en a fait un thème de sa campagne, reconnaissant ainsi que le public considèrerait avec beaucoup de circonspection toute proposition de mettre fin au programme de contrôle. Alors que les trois chefs de parti ont tous abordé énergiquement les thèmes de la création d'emplois et de l'expansion économique dans la province et ont beaucoup parlé des obstacles à l'expansion des possibilités d'emploi, aucun d'eux n'a soutenu, comme on l'a fait à la Chambre cet après-midi, que la suppression des mesures de contrôle stimulerait en quoi que ce soit les possibilités d'emploi en Ontario. Ce n'était donc manifestement pas un thème de la campagne électorale, car des études ont démontré...

M. Fraser: Votre travail n'est pas de faire ce que réclament les sondages, mais de décider des meilleures mesures à prendre.

M. Macdonald (Rosedale): Oh! le voilà encore qui résonne comme un tambour!

En effet, l'accueil favorable et la faveur populaire sont plutôt un embarras. Le problème politique ne consiste pas à supprimer les mesures de contrôle, mais plutôt à persuader les électeurs qu'il est dans leur intérêt à long terme de les supprimer. De tous les arguments qu'il est possible d'invoquer pour y mettre fin, celui de la faveur populaire n'en est pas un.

Une voix: Pourquoi pas des élections fédérales?

M. Macdonald (Rosedale): Je signalerais au député que nous en avons eu et que son parti a été défait.

Passons maintenant à la question suivante, celle du déconstrôle en soi. Elle comporte en fait deux solutions. La première est le retrait immédiat et général des contrôles, la méthode radicale énoncée dans le Livre vert. La deuxième solution est le retrait progressif des contrôles. Le Livre vert décrit également en détail une troisième solution.

[M. Macdonald (Rosedale).]

Le gouvernement préfère la deuxième solution pour deux raisons. Premièrement, elle élimine le risque d'une hausse soudaine et simultanée des prix et des salaires, ou du moins minimise dans la mesure du possible ce risque que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a appelé le rattrapage; c'est-à-dire que lorsque les contrôles seront levés, les gens essaieront de récupérer une partie de leur perte de revenu. Deuxièmement, elle serait plus équitable pour les divers groupes de négociation. Si la Chambre acceptait cette motion lundi soir, il en résulterait que les contrôles auraient été appliqués à ceux qui se seraient volontairement conformés aux lignes directrices, alors que ceux qui ne sont pas pliés aux contrôles, ceux qui n'ont pas appuyé le programme, ceux qui ont retardé la signature des conventions collectives ou qui n'en ont pas conclu, tireraient avantage de la suppression des contrôles.

Une chose est claire. Quelle que soit la méthode employée, le déconstrôle invitera des injustices et une explosion salariales-prix à moins que nous ne réglions le problème des accords non modifiés, pour tenir compte du programme de lutte contre l'inflation. En cours d'application du programme, bien des conventions collectives ont été conclues prévoyant des hausses de traitement de beaucoup plus élevées que ne les stipulent les principes directeurs du programme. Certaines hausses ont été réduites sur la recommandation de la Commission de lutte contre l'inflation, d'autres sur l'ordre de l'Administrateur. Aussi longtemps que les contrôles seront en vigueur, les employés toucheront les salaires autorisés par la Commission ou l'Administrateur. Par ailleurs, bon nombre de ces conventions n'ont pas été modifiées pour tenir compte de leurs décisions et prévoient encore les taux négociés à l'origine.

L'aspect juridique de la situation, lors du déconstrôle, lorsque les conventions ne seront plus assujetties à des restrictions obligatoires, n'est pas encore clair. Les employés pourront peut-être exiger, à titre de droit, que leur rémunération soit haussée au niveau prévu par la lettre des accords non modifiés. Les employeurs seront peut-être tenus de payer les taux négociés. En outre, les employés pourront peut-être réclamer leur manque à gagner, c'est-à-dire, la différence entre les taux négociés et les taux admis pendant la période où leurs accords étaient assujettis aux contrôles. Il est évident que cela serait tout à fait injuste pour ceux qui se sont conformés au programme, soit en signant dès le départ des contrats qui respectent les lignes directrices, soit en les modifiant par la suite d'après les décisions de la Commission. Mais il faut ajouter que si on ne touchait pas à ces accords, si les salaires négociés étaient versés, l'économie en souffrirait beaucoup.

La levée «aveugle» des contrôles pourrait provoquer immédiatement un bond des salaires, assorti de versements forfaitaires effectués dès le lendemain. Cela risquerait d'exercer instantanément une forte poussée sur les prix et de relancer la surenchère inflationniste, en incitant d'autres groupes à exiger le rattrapage instantané. En fin de compte, beaucoup d'emplois disparaîtraient. Et même avec une levée graduelle, il y aurait une poussée continue qui annulerait en grande partie des progrès difficilement réalisés. Le nombre important des grosses augmentations qui seraient accordées sur une certaine période ne manquerait pas d'exercer un puissant effet d'entraînement sur les autres groupes.